



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le **27 JAN. 2021**

Monsieur le Député,

Vous avez attiré mon attention sur la lettre ouverte de l'ADAPEI 29 concernant la situation des jeunes majeurs en attente d'une place en secteur adulte.

L'ADAPEI 29 a également interpellé les élus locaux et l'ARS sur ce sujet, en fin d'année 2019, dans le cadre de la finalisation des travaux du 5^{ème} schéma départemental des personnes en situation de handicap du Finistère. Elle a également récemment communiqué dans la presse locale sur le nombre de places en IME qu'elle juge insuffisant dans le Finistère.

Une délégation de l'ADAPEI 29 a, à ce titre, été reçue conjointement par la vice-présidente du Conseil départemental en charge des affaires sociales et le directeur de la délégation départementale du Finistère de l'ARS le 21 janvier 2020.

Cet échange a permis de lever une ambiguïté sur la stratégie de transformation de l'offre qui ambitionne de réduire de 20% par an le nombre de jeunes sous statut « amendement CRETON » entre 2018 et 2022. Il a pu être précisé que cela n'impliquerait pas la suppression du droit ouvert par l'amendement CRETON après 2022 et qu'après cette date, les IME continueraient bien de prendre en charge les jeunes de 20 ans et plus qui n'auraient pas encore de place en secteur adulte.

Un point a été fait sur les listes d'attente et les créations de place en secteur adultes à venir. Sur ce sujet, les représentants de l'ADAPEI 29 ont exprimé leur insatisfaction et ont précisé que les attentes concernaient surtout des jeunes avec des profils pour Etablissement d'Accueil médicalisé (EAM) ou maison d'accueil spécialisé (MAS) (polyhandicaps et autistes) pour lesquels les parents étaient en attente de solutions pérennes.

S'agissant des listes d'attente dans le Finistère, une étude réalisée le 30 septembre 2019 par le CREA I recense 157 adultes de 20 ans et plus accueillis dans des structures pour enfants dont 155 sous statut « amendement CRETON » et 2 avec une « orientation en cours ».

Même la faible représentativité de leur volume, les jeunes avec une orientation FAM-EAM (29 personnes concernées) ou MAS (29 personnes concernées) sont ceux qui rencontrent le plus de difficulté à trouver une place en secteur adulte et qui sont maintenus le plus longtemps en Institut médico-éducatif (IME) sous statut « amendement CRETON » : 15 jeunes adultes concernés au 30 septembre 2019 étaient ainsi âgés de 25 à 31 ans.

Monsieur Didier LE GAC
Député du Finistère
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75007 PARIS

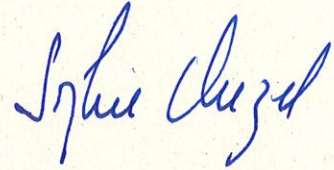
S'agissant de la création de places en établissement à venir dans le Finistère, sur le secteur adulte, 140 places nouvelles seront installées réparties en 20 places en MAS d'ici 2024 et 120 places annoncées par le Conseil départemental du Finistère pour la période 2020-2025 dans le cadre de son 5^{ème} schéma départemental en foyer de vie EAM.

Conformément à la politique nationale de transformation de l'offre pour une société inclusive la conversion de places d'établissements en places de services se poursuit sur le secteur de l'enfant.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Veillez croire, Monsieur le Député, à l'assurance de toute ma considération.

Bien à vous



Sophie CLUZEL